

REGLEMENT DU 'CONCOURS PROTUR YOU´VE GOT TALENT'.

ARTICLE 1: SOCIÉTÉ ORGANISATRICE.

La société PROTUR HOTELS (ci-après dénommée "ORGANISATEUR"), titulaire du CIF (Code d'Identification Fiscale) numéro B58252669 et dont le siège social sis Avda. Magnolia n°6, Cala Bona, Îles Baléares, organise et gère l'initiative intitulée "CONCOURS PROTUR YOU´VE GOT TALENT".

ARTICLE 2 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité et de l'objet principal du concours par le participant. Toute personne ne respectant pas les clauses contenues dans ce document se verra privée de la possibilité de participer au tirage au sort, ainsi que de la dotation qu'il aura éventuellement pu gagner.

ARTICLE 3: CONDITIONS DE PARTICIPATION.

La participation à ce jeu est totalement gratuite.

Pour pouvoir participer au "CONCOURS PROTUR YOU´VE GOT TALENT" vous devez remplir les critères suivants:

- Les participants doivent avoir plus de 16 ans. Les mineurs, devront avoir l'autorisation d'un de leur parent ou du tuteur légal pour pouvoir participer.
- Être client et, plus particulièrement, séjourner dans un des hôtels et appart-hôtels de PROTUR HOTELS pendant les dates du concours et les jours où se tiennent tous les Galas, indiqués plus bas.
- Avoir la possibilité et/ou être prédisposé(e) à assister au Grand Gala Final qui aura lieu au mois d'octobre.
- Emmener avec soi le matériel nécessaire à la réalisation de la prestation. L'ORGANISATEUR ne fournira, en aucun cas, de matériel ou d'accessoires au participant pour la prestation.

Le participant garantit à l'ORGANISATEUR la véracité des informations fournies, le participant devant répondre devant toute réclamation en cas de non-respect de cette disposition.

Toute personne remplissant les critères de participation précédents, sera considérée comme participant et aura le droit de participer au "CONCOURS PROTUR YOU´VE GOT TALENT", selon les termes spécifiés et établis par le présent règlement.

Les employés de PROTUR HOTELS ne pourront participer au concours, de même que les membres de leur famille (au premier degré ou degré inférieur, par consanguinité ou affinité), ni les employés ni les membres de la famille (au premier degré ou au degré inférieur, par consanguinité ou affinité) des entreprises qui gèrent ou collaborent de quelque manière que ce soit à l'organisation et la gestion du concours.

ARTICLE 4: MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION.

L'ORGANISATEUR fera connaître le présent concours et la période de participation via ses réseaux sociaux ainsi que sur sa page web www.protur-hotels.com.

Toute personne souhaitant participer au concours devra envoyer un e-mail à: youvegottalent@proturhotels.com, en mentionnant:

- Données personnelles (nom + passeport /NIF).
- Nom de l'hôtel ou appart-hôtel de la chaîne Protur Hotels dans lequel il/elle séjournera avec les dates d'arrivée et de départ.
- Pays d'origine et langue.
- Type discipline ou talent (chanson, danse, acrobaties, magie, sport,...), brève description de la prestation avec une vidéo de cette dernière.
- Informations concernant la musique qui sera utilisée. Titre la chanson et interprète.
- Informations concernant un quelconque soutien logistique ou multimédia spécifique nécessaire dans le cadre de la prestation.
- Informations si votre prestation suppose un risque ou un danger (manipulation du feu, objets coupants, etc.). Aucune prestation constituant un risque pour le participant ou le public ne sera autorisée.
- Signature du présent document.

Tous les champs de cette demande sont obligatoires.

Les formulaires erronés et incomplets ne seront pas pris en compte et peuvent constituer un motif de non validation de participation. Par exemple, ceux qui contiennent des adresses erronées, fictives ou incomplètes, ainsi que ceux ne remplissant pas les conditions établies par les clauses du règlement, ou qui sont envoyés après la période de participation du concours.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit d'exclure to

ARTICLE 5: DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS.

Le "CONCOURS PROTUR YOU'VE GOT TALENT" se déroulera en 4 Galas et 1 Grand Galaute inscription effectuée de manière frauduleuse ou celle qui présente une quelconque irrégularité ou duplicité.

Final au Protur Safari Parcs Aparthotel, situé à Sa Coma, C Lilas s/n :

1er GALA: 16 juin 2017

2ème GALA: 14 juillet 2017

3ème GALA: 18 août 2017

4ème GALA: 15 septembre 2017

3 gagnants seront sélectionnés à chaque Gala. Ceux-ci seront convoqués pour le GRAND GALA FINAL qui aura lieu le 14 octobre 2017.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de modifier les dates des Galas indiquées précédemment.

La sélection des 3 gagnants de chaque Gala se fera par le vote du public assistant. Chaque Gala comportera également la présence d'un Jury, qui donnera son avis sur chacune des prestations.

Ce sera au Jury de sélectionner le gagnant ou les gagnants en cas d'égalité dans les votes du public.

ARTICLE 6: PRÉSÉLECTION DES PARTICIPANTS.

Deux jours avant chaque Gala une présélection des candidats sera effectuée ainsi qu'une répétition générale pour chaque participant présélectionné.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit d'exclure toute prestation qui pourrait heurter la sensibilité du spectateur et ne serait pas adaptée à tous types de public. La participation d'animaux dans le cadre d'une prestation est interdite.

Tout participant qui enfreindrait les règles de participation et/ou qui ne respecterait pas les clauses du présent document se verra disqualifié. L'ORGANISATEUR se réserve également le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera nécessaire, afin de s'assurer que le gagnant remplit bien toutes les conditions établies dans le présent document.

ARTICLE 7: PRIX.

L'ORGANISATEUR communiquera le nom des trois premiers classés à la fin de chaque Gala, qui auront lieu aux dates précédemment indiquées.

L'ORGANISATEUR offrira aux trois premiers sélectionnés de chaque Gala, un séjour gratuit (pour le sélectionné et un accompagnateur) en chambre double standard au régime tout inclus, pour le week-end de la Grande Finale.

L'ORGANISATEUR ne prendra en charge, en aucun cas, les frais de transport qui peuvent être engagés par le gagnant pour se rendre à l'événement.

Le gagnant du Grand Gala Final se verra offrir comme prix, un séjour de 1 semaine (7 jours/6 nuits) pour 2 personnes dans un Hôtel Protur 4 étoiles, pour la saison 2018, au régime tout inclus.

Les dates et l'hôtel seront mentionnés unilatéralement par la Direction de PROTUR HOTELS. L'ORGANISATEUR ne prendra en charge, en aucun cas, les frais de transport qui peuvent être engagés par le gagnant pour profiter de son prix. Le prix est nominatif et ne peut être cédé, il ne peut pas non plus être échangé contre sa valeur en argent ou par un prix différent.

En cas de renoncement, le gagnant devra en informer l'ORGANISATEUR en envoyant un e-mail à info@proturhotels.com au moins 30 jours avant la date de la jouissance du prix, pour plus de sûreté.

ARTICLE 8: MODIFICATIONS DES CLAUSES ET/OU DES ANNEXES.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de modifier, et même d'annuler ou de suspendre de manière anticipée le concours et d'ajouter des annexes successives aux clauses en cas de force majeure ou de causes externes à la volonté de PROTUR HOTELS.

ARTICLE 9: DROITS ET PROTECTION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DES PARTICIPANTS.

En application de la Loi Organique 1/1982, du 5 mai, sur la protection civile du droit à l'honneur, à l'intimité personnelle et familiale et à l'image et à la Loi Organique 15/1999, sur la Protection des Données à caractère Personnel, du 13 décembre, nous vous informons que PROTUR HOTELS (Sa Coma Resort, S.L.), filmera et prendra des photos destinées à être publiées sur notre page web et nos réseaux sociaux, afin de promouvoir l'établissement, en particulier l'événement "CONCOURS PROTUR YOU'VE GOT TALENT". Toutes les données personnelles recueillies, y compris les images et les sons, seront incorporées dans des fichiers appartenant à PROTUR HOTELS.

Avec son accord, le soussigné participant au concours (ou son tuteur légal s'il est mineur), autorise expressément PROTUR HOTELS à utiliser son image, ses photographies et enregistrements pendant le déroulement de ses prestations dans l'hôtel, ainsi que leur utilisation et publication à des fins promotionnelles, dans des catalogues, pages web, réseaux sociaux et par tout autre moyen communication, cadre et support, sauf dans le cas où cela porterait atteinte au droit à l'honneur, conformément aux termes de la Loi Organique 1/1982, du 5 mai, sur la protection civile du droit à l'honneur, à l'intimité personnelle et familiale et à l'image.

En acceptant de se conformer au dit accord, le participant du concours ne peut pas bénéficier de nouveaux droits de participation au concours par la cession de ses droits d'image. De la même manière, les participants autorisent à ce que leur nom et prénom soient publiés sur les réseaux sociaux de PROTUR HOTELS pendant leur participation au Concours, ainsi qu'au moment de recevoir et de profiter du prix.

Les photos et autres documents enregistrés pourront être cédés à la centrale hôtelière ainsi qu'au reste des établissements du groupe, uniquement à des fins promotionnelles.

Pour exercer votre droit accès, de rectification, d'annulation et d'opposition de vos données personnelles, vous devez adresser à PROTUR HOTELS, une demande écrite et signée, accompagnée de la photocopie de votre carte d'identité, au siège social, situé à Avda Magnolia número 6, de Cala Bona, Código Postal 07559, Mallorca, Îles Baléares

ARTICLE 10: LITIGE, LOI APPLICABLE ET LIEU DE JURIDICTION.

Ce règlement est soumis à la législation espagnole. En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation de ce Règlement et en l'absence d'un accord à l'amiable, les litiges seront jugés par les Cours et les Tribunaux de Palma de Mallorca, les Participants renonçant à la juridiction qui pourrait leur correspondre.

À, le2017.

Signé: Le Participant
M. Mme. Mle.:
NIF/NIE/PASSPORT:

Signé: Le représentant légal du mineur, s'il y a lieu
M. Mme. Mle.:
NIF/NIE/PASSPORT:

Nom de l'hôtel ou apart-hôtel de la chaîne Protur Hotels dans lequel il/elle séjournera avec les dates d'arrivée et de départ:

Pays d'origine et langue:

Type discipline ou talent (chanson, danse, acrobaties, magie, sport,...), brève description de la prestation:

Informations concernant la musique qui sera utilisée. Titre la chanson et interprète:

Informations concernant un quelconque soutien logistique ou multimédia spécifique nécessaire dans le cadre de la prestation:

Informations si votre prestation suppose un risque ou un danger (manipulation du feu, objets coupants, etc.). Aucune prestation constituant un risque pour le participant ou le public ne sera autorisée: